

SEANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2013

Président : M. Roger GOLAY
 Vice-présidente : Mme Luisa PENTZKE
 Secrétaire : M. Dominique PERRIN,
 Membres : Mme Carole ESTOPPEY, Mme Corinne FLOREY BARDET, Mme Louise REY

Sont présents :

M. Cedric ANNEN, Mme Lucia BARBEY, M. Damien BONFANTI, M. Alessandro CALABRESE, M. Michel DEDERDING, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Christian HAAS, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, Mme Bénédicte MARMY, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI, M. Philippe PERRENOUD, M. Frédéric PROGIN, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusés :

Mme Vally CARTER, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, Mme Luisa PENTZKE

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
 M. Frédéric RENEVEY,
 M. François LANCE, Conseillers administratifs
 Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2012
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Nomination du lieutenant Oscar BINDER au grade de premier-lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers **p. 610** Vote
- 7) Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 9 janvier 2013 - Rapporteur : M. Christian HAAS
 - a) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (29,2%) sur la parcelle 2659, fe 32, Lancy, pour la transformation et l'agrandissement d'une villa sise chemin Haccius 27 **p. 611** Arrêté
 - b) Présentation du projet de plan localisé de quartier du secteur de l'Ancien-Puits **p. 612** Information
 - c) Divers

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

- 8) **Commission des travaux et constructions –
Séance du 17 janvier 2013 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
- a) Quartier de la Chapelle – Chemin de Compostelle – Aménagement de l'esplanade – Crédit d'investissement (Fr. 2'359'800.--) **p. 614 Arrêté**
 - b) Quartier de la Chapelle – Aménagement du pourtour et du chemin du CEVA – Crédit d'investissement (Fr. 1'162'100.--) **p. 616 Arrêté**
 - c) Information sur la zone macarons du Petit-Lancy **p. 616 Information**
 - d) Divers
- 9) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 21 janvier 2013 –
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
- a) Création d'une Fondation intercommunale de droit public ayant pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel (CAP), approbation de ses statuts, apport extraordinaire de Fr. 5'724'751.--, approbation du règlement de la caisse de prévoyance interne (CPI) « Ville de Genève et les autres communes genevoises » relatif au financement et à la garantie de prévoyance **p. 617 Arrêté**
 - b) Divers
- 10) **Commission des affaires sociales- Séance du 12 décembre 2012 -
Rapporteuse : Mme Vally CARTER**
- a) Visite de l'association La Virgule **p. 627 Information**
 - b) Présentation du contrat de prestations avec l'association La Virgule **p. 627 Information**
 - c) Divers
- 11) **Commission de la sécurité - Séance du 7 janvier 2013 -
Rapporteur : M. Pierre MANCINO**
- a) Présentation des îlotiers de la gendarmerie de Lancy-Onex et point de situation sur la sécurité à Lancy **p. 628 Information**
 - b) Visite du poste de police de Lancy-Onex **p. 630 Information**
 - c) Divers
- 12) **Commission de l'administration, affaires économiques et communication
Séance du 8 janvier 2013 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
Divers
- 13) **Commission de l'environnement et du développement durable –
Séance du 10 janvier 2013 - Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**
- a) Agenda 21 – Bilan et perspectives **p. 631 Information**
 - b) « La gouvernance locale territoriale » ou comment mettre en œuvre le développement durable à l'échelle d'une commune **p. 632 Information**
 - c) L'accompagnement des écoles lancéennes sur la voie du développement durable – une collaboration DIP et commune **p. 632 Information**
 - d) Divers

Séance ordinaire du 31 janvier 2013**14) Commission de la culture - Séance du 15 janvier 2013 -****Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY**

- a) Présentation du programme du festival Antigél par les organisateurs **p. 633** **Information**
- b) Présentation par Mme Nicole KUNZ de la prochaine exposition à la Ferme de la Chapelle **p. 634** **Information**
- c) Divers

15) Propositions individuelles et questions **p. 634****16) Questions du public** **Annexe**

M. GOLAY : Mesdames, Messieurs, bonsoir à toutes et à tous. J'ouvre cette séance de Conseil municipal du 31 janvier 2013.

Je salue la présence de M. le Maire et des Conseillers administratifs M. RENEVEY et M. LANCE, de Mme DE GARRINI, Secrétaire générale, de notre secrétaire du Conseil municipal, Mme CRISAFULLI, de la presse, et du public.

J'ai quelques personnes à excuser, à savoir Mme CARTER, M. FRANCIOLI, Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN et Mme PENTZKE.

De plus, les personnes suivantes arriveront en retard : Mme BARBEY, M. PERRIN, M. PROGIN.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. MANCINO : Mme CARTER n'étant pas là, c'est moi qui lirai le rapport de la Commission des affaires sociales au point 10.

M. FAVRE : ce prospectus trouvé sur nos places fait-il partie de l'ordre du jour ?

M. GOLAY : cela a été déposé, pour information, par M. MIZRAHI, qui nous invite tous cordialement à ce débat.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012

Le procès-verbal est approuvé, avec remerciements à son auteur, Mme CRISAFULLI.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du 31 janvier 2013**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

M. BAERTSCHI : j'ai, pour ma part, deux communications.

La première, la semaine dernière a eu lieu le premier COPIL, Comité de pilotage du contrat de quartier, qui s'est bien passé. Nous avons apprécié que les Socialistes et le PDC aient envoyé un représentant de leur parti. En corollaire, nous avons regretté que les quatre autres partis n'aient envoyé personne. A bon entendeur ! La prochaine séance aura lieu le jeudi 21 février à 20h30.

Seconde communication : vous avez certainement lu dans les médias qu'au GIAP, Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire, une escroquerie a eu lieu ; une employée se servait dans la caisse depuis plusieurs années, jusqu'à concurrence de Fr. 1,3 million, ce qui est évidemment beaucoup.

Il a été communiqué ce soir aux magistrats et au GIAP deux-trois choses qui ne sont pas des scoops pour vous si vous avez lu les informations, mais que je tiens à dire pour que tout le monde ait la même information.

Depuis 2006, manifestement une personne indélicat a émis de fausses factures, ainsi que de faux relevés postaux, de telle manière que l'argent qu'elle prenait était couvert et en entrée et en vérification par la poste. C'est grâce à la sagacité du directeur, qui a eu quelques doutes ayant repéré quelques comportements bizarres, qu'ils se sont aperçus que cette personne, à l'insu de tout le monde, s'était servie dans la caisse. Il faut reconnaître que l'habileté était telle que personne n'avait rien vu. Pour vous rassurer, les enfants n'ont pas eu qu'une demi-barre de chocolat, c'était dans le cadre de l'animation que l'argent a été pris.

Evidemment, cette personne maintenant ne travaille plus. Le GIAP a mandaté Me SCHNEIDER pour représenter ses intérêts et des mesures conservatoires en accord avec le Parquet de Genève ont été prises sur de l'immobilier que cette dame possède, afin de récupérer peut-être un jour quelque chose.

M. RENEVEY : je n'ai pas de communication.

M. LANCE : je n'ai pas de communication si ce n'est que je me réjouis de voir le Président en pleine forme après ses quelques jours d'hospitalisation.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6) NOMINATION DU LIEUTENANT OSCAR BINDER AU GRADE DE PREMIER-LIEUTENANT DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS

M. LANCE : je vais brièvement retracer la carrière au sein de la compagnie de M. Oscar BINDER, qui est présent dans le public.

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

M. BINDER est domicilié au 29, route du Grand-Lancy. Il est né le 29 août 1966. De profession, il est magasinier au SIS. A l'état civil, il est divorcé avec un enfant. Il est entré à la compagnie le 1^{er} janvier 1994. Il a suivi la première école de formation en 1994, ensuite l'école de protection respiratoire en 1995, cours radio en 1995, cours échelle remorquable en 2001, école motopompe en 2002, cours chauffeur en 2003, permis C en 2003, mécanicien protection respiratoire en 2005. Il a été promu caporal en 2002. Il a suivi des cours pyrotechniques en 2002, cours de tronçonnage en 2010, récupération d'insectes en 2005. Il a suivi l'école d'officier en 2006. Il a été nommé lieutenant. Il a encore suivi des cours de VPP, concernant la ventilation, en 2011 et aujourd'hui il compte 18 ans de compagnie.

Effectivement, le capitaine des pompiers, M. REVILLOD, propose de nommer M. Oscar BINDER au grade de premier-lieutenant.

M. GOLAY : merci M. LANCE, Conseiller administratif en charge de la sécurité à Lancy. Il s'agit d'un vote du Conseil municipal pour la nomination de M. Oscar BINDER au grade de premier-lieutenant.

Vote accepté à l'unanimité.

M. GOLAY : nous vous félicitons pour cette nomination.

L'assemblée applaudit.

**7) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 9 janvier 2013 –
Rapporteur : M. Christian HAAS**

**a) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (29,2%) sur la parcelle 2659,
fe 32, Lancy, pour la transformation et l'agrandissement d'une villa sise chemin
Haccius 27**

=====

M. HAAS présente le sujet : M. Hugues HILTPOLD, architecte, présente le projet des propriétaires, Mme et M. ZELTER, qui habitent Lancy depuis 40 ans. La parcelle concernée est dans le quartier des Verjus, chemin Haccius 27. L'agrandissement prévu dans la partie sud de la villa est d'environ 50 m² au sol.

Il doit permettre à deux familles de vivre dans la maison ainsi transformée, avec des façades de conception *crescendo* entre les volumes, pour être en harmonie avec la toiture.

Les propriétaires expliquent aux commissaires qu'ils ont décidé d'agrandir la maison acquise en 1979, pour permettre d'y conserver une partie pour eux et à leur fille et sa famille de pouvoir y loger également, ne trouvant pas de logement adéquat. La famille est très attachée à la commune et tenait à rester à Lancy.

Des questions sont ensuite posées par les commissaires notamment pour savoir si la transformation permettra d'atteindre une haute performance énergétique. Il est expliqué que si les fenêtres de la villa existante seront changées, c'est bien sur la nouvelle extension que les nouvelles normes énergétiques haute performance seront réalisées pour être conformes aux exigences actuelles en la matière. En effet, une rénovation complète pour être aux standards HPE était trop coûteuse.

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

La demande de dérogation est approuvée à l'unanimité.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui (voir annexe).

b) Présentation du projet de plan localisé de quartier du secteur de l'Ancien-Puits

=====

M. HAAS présente le sujet : en préambule, il est rappelé que ce quartier, qui était une zone villas, avait été déclassé par le Grand Conseil, contre l'avis du Conseil municipal de Lancy et que, se trouvant désormais en 3^{ème} zone de développement, il doit faire l'objet d'un plan localisé de quartier. A ce stade, la commune n'a pas donné de préavis pour l'enquête publique.

Pour cette première présentation en commission, c'est Mme NEUMANN, de la commission de l'urbanisme, qui présente M. ROBBE, architecte du bureau LRS architectes, qui a été mandaté pour effectuer cette étude.

Il est précisé qu'il s'agit d'une étude pour élaborer un avant-projet de plan localisé de quartier, qui s'est déroulée de février à août 2012 avec un rapport final dont il ressort les points principaux suivants :

Ce secteur comporte 28 parcelles pour une surface de 25640 m², un chemin donne accès à toutes les parcelles, qui appartient à un seul propriétaire. Dans l'étude, les éléments les plus importants du plan directeur communal de Lancy ont également été retenus, ainsi que la densification assez forte de ce secteur prévue dans le plan directeur cantonal 2030, soit supérieur à 1,5.

En tenant compte par ailleurs des accès actuels à ce quartier, et du fait qu'il jouxte le quartier des Mouilles, qui présente déjà un bon nombre de cheminements et d'espaces publics, la question d'étudier une continuité, en portant une attention particulière à l'axe horizontal est-ouest, s'est posée.

Tenant compte de ces éléments, trois projets principaux ont été envisagés et étudiés : le type famille à barres, famille à plots et famille à plots/mixte. Ces trois projets ont été modélisés et comparés. Tenant compte des critères de densité, d'exposition au bruit, des vis-à-vis et d'ombre portée d'un bâtiment à l'autre, c'est finalement la solution mixte que les architectes ont retenue pour définir le choix de la forme urbaine.

M. ROBBE explique que le projet retenu favorise la continuité avec l'architecture du quartier des Mouilles, et que la géométrie est adaptée en fonction du réseau routier également.

Sur questions des commissaires, M. ROBBE explique que, si effectivement la question d'un angle est toujours difficile à régler lorsque les bâtiments sont construits en L, il existe des réalisations, notamment à Zurich, où l'aménagement de ces angles a été conçu de manière intéressante.

Toujours en présence de M. ROBBE, il est évoqué des questions liées aux espaces verts, au gabarit des immeubles, soit en principe R + 7 pour le plus grand et R + 6 pour les autres, sur la création d'espaces arborisés et d'un axe de mobilité douce, ainsi que la réalisation d'un parking souterrain par étapes, avec des accès au sud ou au nord de la parcelle.

Il est également relevé la proximité de la route du Pont-Butin et la problématique des nuisances sonores et de la déclivité de cet axe par rapport aux bâtiments prévus.

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

Au niveau du stationnement, M. ROBBE indique encore qu'un ingénieur en mobilité a effectué deux simulations, avec notamment une analyse tenant compte plus du contexte que des ratios habituellement retenus. Il indique que 354 places devraient suffire.

La question des accès n'a pas encore été tranchée au niveau de la direction de la mobilité, car elle est sensible dans ce secteur.

Dans le cadre des questions posées par les commissaires, les aspects suivants sont encore abordés :

- Le nombre de logements prévu, soit environ 380.
- Le nombre de places visiteurs prévu, soit a priori 36.
- Le fait que ce quartier est bien desservi par les transports publics, ce qui peut avoir une incidence sur les questions de mobilité.
- Sur la perméabilité des sols, les aménagements paysagers prévus, ainsi que la mention faite de prévoir un concept d'écoquartier.
- Les performances énergétiques des bâtiments.
- La proposition d'étudier une charte paysagère.

Il est globalement rappelé qu'à ce stade de la procédure, les intentions et les cahiers des charges liés aux aménagements divers, au concept d'écoquartier, à l'aménagement des espaces publics et des coursives, seront traités en temps voulu.

Il est également mentionné la problématique des servitudes croisées qui existent entre les propriétaires actuels et la phase de concertation qu'il s'agira de conduire avec les habitants concernés. M. ROBBE et Mme NEUMANN sont remerciés pour la présentation et les informations fournies.

Dans le cadre de la discussion qui suit, l'historique de ce secteur et de la procédure est évoqué, et un commissaire se demande si le travail en commission est vraiment pris en compte avec ce processus de projet de PLQ.

Un commissaire demande également ce qu'il en est de la demande de renseignements qui a été adressée au Conseil administratif. A ce stade, M. BAERTSCHI indique que le conseil administratif a bien été orienté des options du bâti, et qu'il préférerait des tours, plus ouvertes que des barres. Cet avis du Conseil administratif n'a donc pas été entendu, puisque l'étude présentée a retenu, notamment pour des questions de bruit, l'option mixte.

Enfin, des commissaires reviennent sur la question des critères d'un écoquartier, mais il est aussi rappelé que tenant compte du déclassement de ce secteur en zone de développement et des contraintes financières importantes imposées, il vaudrait mieux, une prochaine fois, innover et demander des déclassements en zone primaire.

c) Divers

=====

M. HAAS présente le sujet : un bref point de situation est fait au sujet du PLQ du Sovalp, notamment une proposition de changement au niveau de l'acquisition des parcelles que la commune souhaitait acquérir sous la mairie. Le Département a proposé d'autres terrains, plus proches de la route du Grand-Lancy. Une étude d'impact en lien notamment avec les contraintes techniques imposées aux bâtiments se trouvant proches de l'endroit où sont parfois entreposées des substances dangereuses est attendue.

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

Une prochaine commission sera consacrée à poursuivre l'étude remise par le mandataire sur la résolution dite du "téléphérique" soit la liaison et la circulation sur le pont de Lancy.

**8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 17 janvier 2013 –
Rapporteur : M. Cedric ANNEN****a) Quartier de la Chapelle – Chemin de Compostelle – Aménagement de l'esplanade –
Crédit d'investissement (Fr. 2'359'800.--)**
=====

M. ANNEN présente le sujet : les deux dossiers sont proches et traités simultanément.

Il est rappelé que les crédits d'étude pour ces deux dossiers, déjà votés, concernent le même périmètre, soit La Chapelle-Les Sciers.

Il est important que ces investissements soient réalisés avant l'arrivée des premiers habitants. La Commune financera une partie de ces aménagements, les propriétaires privés en finançant l'autre. Pour la Commune, la taxe d'équipement permettra pour l'essentiel d'avoir à disposition l'argent nécessaire pour réaliser ces investissements.

➤ *Présentation de l'aménagement de l'esplanade*

M. ANDREOTTI présente l'aménagement de l'esplanade, soit :

- Une surface plane sans trottoir, mais seulement du marquage comme balisage
- des abris d'attente
- des « totems » qui balisent les entrées aux immeubles
- des éléments en béton qui servent de bancs
- À chaque sortie de parking se trouve une déchetterie enterrée pour les ordures ménagères standards
- Le principe d'éclairage de nuit

Concernant le planning, les travaux d'aménagement de l'esplanade devraient commencer vers le mois de juin et s'étendre sur 6 à 8 mois.

➤ *Aménagement du pourtour et du chemin du CEVA*

Mme ANDRE présente globalement les quatre chemins d'accès aux immeubles, le chemin longeant le cordon boisé, la partie verte, soit des jardins potagers pour les habitants à l'angle, la prairie, les plantations et les accès pompiers.

Concernant la deuxième présentation, M. DUBOIS précise que la demande de crédit ne porte que sur ce qui sera à la charge de la Commune, soit le chemin du CEVA, le chemin qui contourne le quartier, et une partie du cordon boisé. Le reste est à la charge des promoteurs.

La Ville de Lancy prend en charge 27% des coûts de ces aménagements. En revanche, l'aménagement de l'esplanade est entièrement à la charge de la Commune.

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

Les questions suivantes sont abordées par les commissaires :

- Sécurité de la zone mixte de l'esplanade en zone 30
- Discussion avec la DGM pour la mise en place d'une zone 20
- Manque d'intensité lumineuse
- Aménagement des jardins potagers
- Entretien du chemin du CEVA à la charge de la Commune
- Bornes d'accès aux chemins transversaux
- Réserve d'éclairage pour le chemin boisé
- Biodiversité des essences
- Organisation des jardins potagers
- Etude pour le Jardin Robinson
- Curiosité du concept

Le Président donne lecture de l'arrêté sur l'aménagement de l'esplanade, adopté à l'unanimité.

M. FAVRE : j'aimerais revenir sur une problématique de fond que j'ai relevée à la Commission des travaux, depuis l'arrivée des IPAD. Il y a quelque temps, quand on avait des plans sur papier, il me semble qu'on se penchait beaucoup plus sur l'objet en question. Là, on a beau avoir des IPAD, c'est difficile d'avoir une vue d'ensemble, il me semble qu'on ne se penche pas assez sur les objets, on vote des millions très facilement ; cela discutait beaucoup plus, quand on avait des images et des plans, il me semble que les débats étaient plus nourris. ...Je me souviens quand on a voté la villa Tacchini pour le même montant, cela a pris quatre ou cinq séances. Et là, Fr. 2'400'000.--, cela a pris une séance. Ne pourrait-on pas ouvrir une discussion de fond à la Commission pour avoir des images ou des plans sur papier avec des visions d'ensemble ? On dira ce qu'on veut, avec les IPAD c'est un peu serré. J'aimerais bien que l'on aborde ce problème lors de la prochaine Commission des travaux.

Quant à ce crédit, je vais l'accepter sous réserve de ce qui a été demandé à la commission, à savoir de revoir la problématique de l'éclairage pour la zone de circulation.

M. BONFANTI : pour répondre à M. FAVRE, il me semble que les plans sont affichés dans la salle. Il suffit de venir un peu plus tôt, de les regarder et de se faire son opinion. Je ne vois pas où est la difficulté de se lever, de regarder les plans qui sont affichés sur les murs.

M. PROGIN : en tant que Président de ladite commission, je me permets d'intervenir malgré l'intervention de M. BONFANTI. Je pense qu'effectivement c'est une commission où il y a des choses spécifiques, les chantiers qui nous occupent représentent quelques millions, il faut qu'on en discute. Donc, je vous propose de mettre cela à l'ordre du jour d'une prochaine commission, on va regarder laquelle car on a des ordres du jour relativement chargés. On en discutera tous ensemble et on trouvera une solution pour régler ce problème.

M. MIZRAHI : je n'ai pas la chance de siéger à la Commission des travaux, mais j'ai l'immense plaisir de siéger à la Commission de l'aménagement, lors de laquelle nous nous penchons également sur des plans. Est-ce que chaque fois qu'il y a des plans, on va devoir recommencer à faire tout ce qu'on faisait auparavant et finalement on aura non seulement l'inconvénient de l'achat des IPAD en termes financiers, mais également l'inconvénient en termes environnemental et organisationnel de niveler tout cela par des éléments sur papier.

Cela ne me paraît pas opportun d'ouvrir la boîte de Pandore dans une seule commission. Soit c'est une question ponctuelle et chacun peut demander les plans ponctuellement s'il en a besoin, soit on a de nouveau une discussion à la Commission de l'administration. Mais je pense qu'on ne peut pas à chaque commission décider de tout avoir sur papier.

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

M. GOLAY : le Président de la Commission des travaux s'est exprimé, il va mettre cela à l'ordre du jour de sa prochaine séance. Je remercie M. FAVRE d'informer le Conseil municipal de sa requête qui sera donc prise en considération si la commission souhaite aller dans votre sens. Mais je pense que c'est une décision de la commission par rapport aux documents dont vous avez besoin pour vos travaux.

Nous passons au vote de l'arrêté.

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui (voir annexe).

b) Quartier de la Chapelle – Aménagement du pourtour et du chemin du CEVA - Crédit d'investissement (Fr. 1'162'100.--)

=====

M. ANNEN présente le sujet : cf. ci-dessus point 8a). Je vais juste rappeler que cet arrêté a été accepté à l'unanimité à la Commission.

M. PROGIN : nous allons persister dans notre vote de la Commission et voter cet arrêté. Toutefois, nous sommes interrogatifs sur l'éclairage du chemin et du pourtour. Pour ceux qui ont eu l'occasion de consulter les projections d'éclairage, on voit que tout ce chemin, qui est en bordure d'une zone boisée, n'est pas du tout prévu en éclairage et on se demande quand même si la commune ne devrait pas réfléchir à éclairer ce chemin qui risque en plus, selon les explications que l'on nous a fournies, d'être emprunté par les jeunes écoliers. On pense que ce serait une bonne mesure pour la sécurité.

L'arrêté 8b) est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui (voir annexe).

c) Information sur la zone macarons du Petit-Lancy

=====

M. ANNEN présente le sujet : M. LOVEY procède à la présentation du rapport déposé en septembre 2012 à la DGM.

Il rappelle les objectifs des zones bleues macarons :

- répondre à la demande de stationnement des résidents
- réduire le stationnement des pendulaires sur voie publique
- libérer de la place pour le stationnement de courte durée

Il rappelle également les principes des zones bleues macarons :

- basculer les places blanches gratuites à durée illimitée en places bleues macarons.
- la mise en place d'un système macarons offre une alternative au stationnement privé insuffisant.

Concernant l'offre en stationnement actuelle sur le Petit-Lancy :

- 1'660 places de parc publiques en surface sont concernées par la mise en zone bleue macarons.
- environ 800 places sur fonds privé mais à usage public, dont la plupart sont en souterrain.
- on compte environ 6'700 véhicules immatriculés pour quelque 15'000 habitants et environ 6'400 places de parc privées. On constate donc un déficit d'environ 300 places privées.

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

En réponse à ces objectifs :

1. mettre en place une zone bleue macarons sur la totalité du Petit-Lancy
2. passer les places blanches à durée illimitée en zone bleue macarons et transposer une partie des places bleues actuelles (environ 20%) en zones blanches payantes
3. augmenter le quota de places blanches limitées à trois heures qui répond aux besoins des usagers moyenne durée à proximité des zones sportives et des parcs publics
4. rajout de places livraison, de places handicapé et environ 90 cases deux-roues
5. 10 et 12 nouveaux parcomètres collectifs seront positionnés sur les zones à stationnement payant.

d) Divers

=====

M. ANNEN présente le sujet :

1. Concernant la Maison de quartier du Plateau, le concours est en train d'être finalisé. Les Présidents des deux commissions concernées devraient faire partie du jury.
2. Concernant la place des Ormeaux, la DGM a accepté la zone 20. La signalisation pourra donc être achevée.
3. Pour la place du 1^{er} Août, le projet tel que le Conseil municipal le souhaitait a été accepté oralement par la DGM. Cette dernière doit encore donner l'autorisation définitive, qui est cependant assurée, à moins que la DGM ne se dédise. Les différents services de l'administration sont en train de travailler sur un projet pour redynamiser cette place, en fonction des critères retenus par le Conseil municipal.
4. À la rue des Bossons, le dos d'âne peu visible la nuit.
5. Base légale à prévoir pour la séance sur les places d'abris de protection civile.

Ces cinq divers clôturent la séance.

**9) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 21 janvier 2013 – Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

- a) **Création d'une Fondation intercommunale de droit public ayant pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel (CAP), approbation de ses statuts, apport extraordinaire de Fr. 5'724'751.--, approbation du règlement de la caisse de prévoyance interne (CPI) « Ville de Genève et les autres communes genevoises » relatif au financement et à la garantie de prévoyance**
- =====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : lors de sa séance du 21 janvier, la commission a étudié avec toute l'attention requise la proposition de l'arrêté qui nous est soumis ce soir et qui porte sur les points suivants :

1. Approuver la création d'une Fondation intercommunale de droit public ayant pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel des communes affiliées et des SIG.
2. Approuver les statuts de la Fondation.

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

3. Prendre acte que la commune restera affiliée à la CAP.
4. Ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 5'724'751.-- correspondant à la part que doit verser Lancy.
5. Comptabiliser ce crédit budgétaire supplémentaire au compte de fonctionnement.
6. Couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.
7. Autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit.
8. Approuver le règlement de la Caisse de prévoyance interne des communes genevoises.
9. Approuver que la commune garantisse les engagements de prévoyance de la CPI.
10. Prendre acte que le règlement de la CPI sera appliqué.
11. Approuver les compétences déléguées à l'ACG selon les statuts de la CAP et les règlements de la CPI.
12. Demander au département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement, de préparer le projet de loi nécessaire à la création de la Fondation de prévoyance intercommunale.

Suite aux différentes questions des commissaires, Mme ANDREY et M. LANCE apportent les précisions suivantes :

Pour la Ville de Lancy, au 31 décembre 2011, les capitaux de prévoyance et provisions techniques des assurés représentent Fr 32,5 millions ; et celles des pensionnés Fr 41,7 millions pour un montant global de Fr 74,2 millions.

Concernant la somme empruntée, si cet engagement devait provoquer un déficit sur les comptes, le service de surveillance des communes l'acceptera comme tel.

Que les autorisations d'emprunter par le Conseil administratif se font au niveau du budget. Etant donné que la somme de Fr. 5,7 millions n'est pas budgétisée.

La Commune empruntera cette somme suite à un appel d'offres au taux le plus bas proposé. Le versement à la CAP doit être effectué au 31 décembre 2013. Ce montant fera partie de la dette globale de la Commune. La seule contrepartie attendue est la garantie du plan de prévoyance pour l'ensemble des assurés actifs et retraités.

Il est signalé également que le taux de couverture de la CAP après versement au 1^{er} janvier 2014, ne serait que de 71, voire 72 % et que la CAP doit parvenir à un taux de 80% en 2052.

Ce qui impliquerait, selon les dires d'un commissaire et ceci pour diverses raisons techniques comme le maintien de la primauté des prestations, qu'il n'est pas impossible que d'ici plusieurs années, il faille reverser plusieurs millions de francs à charge des contribuables pour assurer le taux de couverture de 80%. De plus, il estime que la répartition des placements entre

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

l'immobilier et les actions n'est pas optimale, si l'on prend en compte les recommandations de la Finma.

Un autre commissaire précise que la stratégie de la LPP oblige d'avoir 30% d'actions, 30% d'obligations, 30% d'immobilier et 10% de liquidités. Or, ces proportions ne sont pas respectées.

Sur la répartition des cotisations, un tiers pour l'employé et deux tiers pour l'employeur, certains commissaires ont mentionné que ce système restait généreux par rapport à ce qui est pratiqué dans le privé. A savoir une répartition 50/50 qui est le minimum légal.

Le montant de la rente reste également inchangé, montant qui représente 70% du dernier salaire pour autant que l'on ait cotisé pendant 40 ans et que l'on prenne sa retraite à 64 ans.

Il faut savoir que ces réformes sont nécessaires suite à la modification du droit fédéral. Celle proposée ici permet, malgré quelques sacrifices, de maintenir le système des retraites en place.

L'arrêté est adopté par 8 voix pour et 2 abstentions.

Mme GOMEZ : je me récusé sur ce point, étant au Conseil de fondation de la CAP.

M. VINCENT : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, sans nul doute, cet arrêté sera accepté ce soir. Non pas parce qu'il est bon, mais pour de simples raisons arithmétiques, au vu du nombre de fonctionnaires, retraités de leur activité, qui siègent aujourd'hui dans cette salle.

Et puis aussi par le fait d'une gauche dogmatique, arc-boutée sur ce qu'elle appelle des acquis sociaux qu'elle ne veut surtout jamais remettre en question.

Effectivement, comme il a été dit tout à l'heure, une cotisation de 16% à la charge de la Commune, donc à la charge des contribuables, et de 8% pour les employés est extrêmement généreuse. Extrêmement généreuse d'ailleurs car cela a été remarqué en Commission des finances par un Conseiller administratif qui, lui-même, la reconnaît comme extrêmement généreuse.

Avec une primauté des prestations à 70%, j'invite les non-fonctionnaires, il y en a quelques-uns, à aller vérifier quel sort leur est destiné à leur retraite, ils risquent effectivement d'avoir quelques surprises.

Alors, certains nous disent que la primauté des prestations, c'est magnifique, parce que c'est à la fois social et solidaire. J'adore toujours quand la gauche parle de solidarité en utilisant l'argent des autres et surtout l'argent du contribuable.

Car aujourd'hui, c'est bien Fr. 6 millions que l'on demande au contribuable lancé en comme geste de solidarité. Je dis bien aujourd'hui, parce que demain il y a un gros point d'interrogation. Si les Services industriels aujourd'hui doivent quitter la CAP, c'est parce qu'on doit leur demander une couverture de 100%. Il me paraît opportun effectivement que quand vous avez des engagements pour Fr. 100.--, généralement c'est bien d'avoir Fr. 100.-- dans son porte-monnaie.

Aujourd'hui la CAP aura effectivement une couverture de 80% pendant quelques années. 80% parce qu'en votant cet arrêté, vous allez en même temps voter une garantie de 20%. En un mot, vous allez accepter que dans les prochaines années, la Commune de Lancy, et donc ses contribuables, doit mettre encore Fr. 15 millions pour combler ces 20%.

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

On va aussi parler de la gestion qui a également été remise en question par rapport aux immeubles de la CAP. Aujourd'hui, la CAP a 40% d'immeubles, certes c'est une bonne chose, pendant ces dix dernières années, si un crash immobilier devait survenir ces prochaines années comme dans les années 80, c'est encore le contribuable lancéen qui serait solidaire pour couvrir ces pertes.

Il y a encore différentes choses comme le taux de couverture pour fluctuation des actions. Il est demandé en principe d'avoir entre 12 et 18% de réserves pour faire face à des crash boursiers. Je vous rappelle que ces dernières années, on en a connu quelques-uns. La réserve pour fluctuation boursière de la CAP est aujourd'hui à 0. Encore une fois le contribuable solidaire sera là si quelque chose devait se passer.

Et finalement, on nous fait un projet à 40 ans avec un taux à 3,5%. Alors que la Finma qui, je vous le rappelle, est l'organe de contrôle des banques et des assurances, prévoit quant à elle un taux de 2,5%, la CAP qui avec un objectif de croissance de 50% inférieur à celui de la Finma, encore une fois le contribuable solidaire sera toujours là.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, vous avez été élus dans cette salle pour gérer aussi bien les investissements que les dépenses de cette commune. Or, aujourd'hui, si cette commune était une sorte de petite entreprise et qu'elle était votre entreprise, si aujourd'hui c'était votre argent qui était en question, que feriez-vous ? Accepteriez-vous ?

Alors bien sûr, on nous menace en disant que cela va coûter bien plus cher si l'on refuse. Certes, cela coûtera un peu plus que Fr. 6 millions dans un premier temps, mais je peux vous assurer que dans les quarante prochaines années, en revanche cela nous coûtera bien moins cher.

Il nous semble à la fois que nous n'avons pas été très loin par rapport au nouveau règlement de la CAP, que effectivement les négociations ont été faites par des gens intéressés, des gens qui n'avaient pas leur propre argent à négocier, donc les négociations sont quand même très favorables, voire trop favorables.

Vu les incertitudes financières, le PLR refusera cet arrêté et vous invite à faire de même.

M. MIZRAHI : je trouve toujours assez remarquable qu'on nous traite de dogmatique et qu'en définitive on ne propose rien, aucune alternative du côté du PLR. Je pense qu'il y a une position, un certain nombre de principes, pour avoir des bonnes conditions de retraite pour nos fonctionnaires, comme Commune, comme employeur aussi qui avons vocation à proposer à nos employés de bonnes conditions de travail. Je pense qu'on a tout de même une responsabilité.

Je rappelle aussi qu'il y a une concurrence sur le marché de l'emploi en termes de conditions de travail, notamment dans certains secteurs comme la sécurité ; on sait qu'entre les communes, c'est relativement difficile de trouver du personnel. Là, on voit simplement quelle est la vision de certains partis politiques de cette commune au niveau du personnel. Eh bien simplement il n'y en a pas. On peut prendre le risque de sortir de la caisse et de se retrouver à devoir payer plus, c'est-à-dire qu'on est prêt à ce que le contribuable paie plus pour des raisons idéologiques, simplement pour péjorer les conditions de travail et les conditions de retraite de la fonction publique. Je crois que le dogmatisme n'est pas forcément là où on pense.

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

En réalité, ce plan demande un certain nombre de sacrifices également aux personnes concernées, avec une augmentation de l'âge de la retraite et une augmentation de la durée des cotisations.

On va sortir le chiffon rouge en nous disant que, dans quelques années, il faudra mettre 20% sur la table, etc.

J'aimerais rappeler par rapport à cela la situation qui est celle de l'AVS. On est dans un système de retraite, on n'est pas dans un système où tout à coup il n'y aura plus d'actifs et il faudra encore payer tous les engagements du jour au lendemain.

Dans un tel système, on utilise toujours les cotisations qui sont versées une année x pour servir les prestations pendant cette même année. Et dans le système de l'AVS, on n'a pas besoin d'une capitalisation à 80% et cela fonctionne très bien.

Ce qui est important pour une gestion à long terme, c'est une adéquation entre le volume des cotisations et les prestations qui sont servies et cela sur le long terme. Bien évidemment que si l'on verse des prestations trop généreuses à une époque donnée, c'est la génération suivante qui en pâtira.

C'est la question que je vais maintenant vous faire sous forme de métaphore, c'est la fameuse métaphore de la fontaine. C'est l'adéquation entre le débit d'eau et la soif des personnes qui s'abreuvent à la fontaine. Et pour avoir un débit qui soit en adéquation, pour avoir suffisamment d'eau pour que chacun puisse éteindre sa soif, rien ne sert, M. VINCENT, tel que vous le proposez, d'agrandir le bassin. Et c'est cela aujourd'hui que les tenants du libéralisme le plus extrême nous proposent, d'augmenter la grandeur du bassin, d'augmenter la taille des réserves, de capitaliser à 100%, ce qui veut dire d'augmenter le risque, cela veut dire que l'on augmente les montants de réserve qu'on est obligé de placer sur les marchés financiers.

En réalité, cette augmentation de la taille du bassin ne va pas résoudre le problème du débit d'eau et pour avoir un équilibre, il faut simplement avoir un plan de prestations qui soit en adéquation avec les cotisations et inversement. Donc si nous avons cette condition – et je pense que nous l'avons avec le plan qui a été longuement négocié par la quasi intégralité des communes, si nous avons cet équilibre, nous n'aurons pas besoin de rallonger encore, contrairement à ce qu'on nous dit en agitant les chiffres rouges pour encore élargir le bassin, ce qui serait de toute façon inutile parce que les ajustements doivent se faire entre une adéquation d'un côté des cotisations et de l'autre côté des prestations servies.

Je vous remercie de votre attention.

M. ANNEN : je suis content que M. MIZRAHI ne veuille pas agrandir le bassin, parce qu'à mon avis, en le connaissant, entre l'AVS et le deuxième pilier, il risque de s'y noyer.

J'ai un peu de peine à entendre que l'on compare l'AVS, qui est un système solidaire et qui n'est pas un système de capitalisation, c'est ce qu'a voulu le peuple, c'est ce qu'a confirmé le peuple, à un moment il faudrait peut-être l'écouter.

En parlant de sacrifices, petits sacrifices, c'est deux ans de plus au niveau de la retraite. C'est clair que cela va augmenter les années de cotisations. On est toujours, je vous le ferai remarquer, si on prend l'exemple du privé, à une année de moins que ce que doit travailler quelqu'un dans le privé.

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

Après on nous demande des solutions. Les solutions sont toutes bêtes, on en parle dans le rapport, elles ont été relevées. Actuellement l'employeur, qui est l'Etat, qui est la commune, doit verser deux tiers des cotisations. Je pense qu'à un moment, si on n'a plus ce qu'il faut pour assurer certaines choses, que ce soient des acquis ou pas, c'est l'argent du contribuable avec lequel on travaille. Si on veut parler de sacrifices, en réalité, c'est de remettre en cause la sacro-sainte règle des deux-tiers/un tiers et de repartir sur quelque chose qui se fait partout, en tout cas dans la grande majorité des cas, c'est-à-dire du 50/50 entre le patron et l'employé.

En parlant de l'AVS, je rappellerai juste à M. MIZRAHI que quelqu'un qui travaille et qui paie son AVS sur un gros salaire, ne va pas toucher proportionnellement une retraite énorme et là la solidarité existe réellement.

A un certain moment, les solutions existent. On remarque juste qu'à Lancy, on nous amène une solution de négociations qui, à notre avis, n'a pas été assez loin, vu la problématique que l'on a et nous refuserons cela pour ces raisons.

Quand on parle de sacrifices, on partait sur du 50/50. Je vous laisse faire les calculs, mais on aurait déjà une facture qui serait réduite avec des choses qui pourraient être utiles à différentes façons. Et je suis content de voir que M. MIZRAHI s'imagine que si l'on part sur ce règlement, nous n'aurons pas besoin d'ici 20 à 30 ans, mais c'est clair que d'ici là, nous ne serons plus dans cette salle pour devoir l'assumer, de devoir remettre en tant que contribuable la main au portefeuille.

C'est pour cela que je refuserai également cet arrêté.

M. VINCENT : j'aime beaucoup quand un juriste parle d'économie en parlant de plomberie. C'est vrai qu'on s'enfoncé dans un trou sans fin puisque, je ne le savais pas, j'ai appris que l'AVS allait beaucoup mieux que ce qu'on disait. Puisque tout va bien avec l'AVS, c'est formidable, il n'y a plus besoin d'augmenter aucune taxe puisque l'AVS va être pérenne pendant les quarante prochaines années.

Soyons sérieux ! Ce qu'on nous fait là, c'est Cosette, le pauvre fonctionnaire malheureux, etc. Penchez-vous un peu sur la réalité, de regarder ce qui se passe dans le privé. Personnellement, je n'ai jamais vu aucun jeune rentrer dans une entreprise en se demandant quel est le plan de caisse de pension. Moi-même je m'y suis intéressé il y a 4-5 ans. Peut-être que j'aurais été plus prévoyant de le faire avant, ça c'est certain. Aujourd'hui, on va engager des gens valables parce qu'effectivement on a besoin de gens valables dans la fonction publique, ce n'est pas la caisse de pension qui les fera venir, ce sera peut-être d'augmenter les salaires, ça, effectivement, cela aura un impact, mais en tout cas pas la caisse de pension. N'utilisez pas ce prétexte-là.

Maintenant, ce dont on parle ce sont des sacrifices et effectivement les sacrifices sont très légers. Les sacrifices sont très légers en comparaison du contribuable moyen qui doit payer le 50%. Que propose-t-on ? Là, le projet est ficelé, on arrive ici en disant que c'est soit oui, soit vous allez payer plus et même ce côté-là, où on nous met devant le fait accompli, est assez détestable.

M. MATHIEU : bien évidemment que politiquement on ne va pas être d'accord ce soir. Je crois que ce n'est pas cela le problème. Le problème, c'est de se rendre compte de quoi on est en train de parler. On est en train de parler de trois critères fondamentaux.

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

Le premier, la CAP devrait changer de personnalité juridique et deuxièmement la CAP devrait faire face à de nouvelles réalités. La première, je ne vais pas m'étendre là-dessus, un taux technique qui passe de 4 à 3,5, donc un taux technique qui demande plus d'argent pour la CAP.

Une autre réalité – et tant mieux, tout le monde va s'en féliciter - les pensionnés de l'assurance de la CAP, en dix ans, ont passé à 2,8 années pour les hommes et 1,2 année pour les femmes d'espérance de vie supplémentaire.

Par rapport à cela, la CAP a fait face à ses obligations et à ce qu'elle doit faire, c'est-à-dire qu'elle a créé des groupes paritaires qui ont fait des propositions qui arrivent aujourd'hui. C'était aux membres des employeurs de la CAP, c'est-à-dire les communes, les dirigeants des SIG et aux employés des communes, de la Ville de Genève et des SIG de négocier cela, c'est la loi qui veut cela.

Ils nous proposent ce que nous allons voter ce soir : pour faire face à cette espérance de vie supérieure, les employés prennent sur eux de travailler deux ans de plus et d'avoir cinq années de cotisations en plus ; et pour faire face à ce taux technique qui passe de 4 à 3,5, les employeurs sont d'accord de mettre l'argent nécessaire au changement de ce taux technique.

C'est cela qui est extrêmement important. Il n'y a aucune erreur de gestion dans la CAP actuelle. La CAP jusqu'à aujourd'hui, sans les deux critères que je viens de dire, serait une caisse de retraite qui tient la route, avec effectivement la primauté aux prestations, avec 80% de capitalisation, je suis d'accord, mais cela M. MIZRAHI a expliqué pourquoi c'est tout à fait viable pour une caisse publique.

J'ai cru entendre que les SIG allaient quitter la CAP. Ce n'est pas vrai du tout. La CAP va avoir deux caisses affiliées ensemble, celle des SIG et celles des fonctionnaires des communes et de la Ville de Genève.

Enfin, est-ce aussi terrible que cela que les fonctionnaires puissent avoir une retraite acceptable ? Ne serait-ce pas le moment que les gens se mettent ensemble pour que tous les employés puissent avoir une caisse aussi valable que celle des fonctionnaires ?

M. MIZRAHI : quelques éléments de réponses par rapport à l'intervention de M. VINCENT, sans répéter ce qui a été dit. C'est vrai que c'est un sujet extrêmement technique. J'espère que les personnes qui sont dans le public peuvent nous suivre. Mais ce n'est pas qu'un sujet technique et je pense, M. VINCENT, que vous auriez pu avoir l'élégance de nous épargner l'argument du spécialiste, du seul économiste qui est le seul à comprendre. On voit aussi lorsqu'il n'y a que des économistes qui sont aux commandes, ce que cela donne.

Je ne vais pas rentrer dans cette discussion. Je ne vais pas vous expliquer pourquoi je pense avoir quand même une connaissance suffisante de ce dont je parle. Je pense que ce n'est pas un sujet technique, qu'on n'est pas là pour avoir une discussion technique, mais qu'on est là pour avoir une discussion politique, que vous avez initiée M. VINCENT et vous avez eu raison de l'initier.

Le problème qui est un problème politique, on l'a bien compris dans votre intervention, c'est que la prévoyance, ce n'est pas votre truc. Vous pensez que les gens ne s'intéressent pas ou ne devraient pas s'intéresser à la prévoyance.

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

Nous, nous ne sommes pas de cet avis et nous pensons de surcroît, excusez-nous, qu'on peut légitimement défendre un modèle en primauté de prestations qui d'ailleurs ne coûte pas plus cher puisque, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, l'important c'est l'adéquation entre cotisations et prestations servies.

Mais nous sommes d'avis, M. VINCENT, qu'il est intéressant, pour les personnes qui cherchent un emploi, de savoir avec certitude, et non pas en fonction des seuls aléas boursiers, de quoi va être faite leur retraite. Dans le fond, c'est susceptible d'intéresser les gens à bon droit. Mais en réalité, il y a un objectif politique derrière ce que vous essayez de nous faire croire, c'est-à-dire que les caisses ont été mal gérées ou qu'il y a un manco, etc., un objectif politique qui n'a pas d'utilité économique, parce qu'il n'y a pas véritablement de problème de gestion ou de manco. Ce que vous essayez de faire, ce que vous exigez, c'est des sacrifices, c'est de dégraisser le mammoth, c'est toujours ce discours-là. Alors ne venez pas nous parler de dogmatisme, par pitié !

Mme FLOREY BARDET : l'UDC acceptera l'arrêté, mais nous resterons très attentifs pour la suite, car s'il devait y avoir des apports supplémentaires trop importants, il faudra songer à remettre en cause le financement un tiers/deux tiers, la primauté des prestations et le taux de cotisations, etc. Car nous ne pouvons accepter que la charge revienne en totalité au contribuable.

Le système voté ce soir reste, malgré tout, une fleur que l'on fait à nos employés pour assurer leur retraite. Ce financement est certes une obligation légale imposée par la Confédération et ne rien faire serait catastrophique pour tous les assurés, car une mise en faillite de la caisse par la Commission fédérale de contrôle des assurances sociales nous coûterait non pas Fr. 5'724'751.--, mais dix fois plus.

M. LANCE : j'aimerais vous féliciter pour la teneur de ce débat. Il est vrai que c'était important de pouvoir débattre sur ce sujet ce soir.

Vous avez raison, M. VINCENT, j'ai dit en commission que la CAP était une caisse généreuse, encore actuellement malgré la réforme, et je maintiens cette position par rapport à d'autres caisses privées. Comme je l'ai dit aussi en commission, cette réforme est obligatoire, je vous le rappelle, puisque ces prescriptions fédérales sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2012 et nous avons deux ans pour nous mettre en conformité.

Cette réforme a été étudiée en profondeur depuis pratiquement 6 ans au sein de la CAP et au sein des différents intervenants, que ce soit les employeurs ou les employés et en dernier ressort également au niveau des magistrats. Ce sujet a été abordé à plusieurs reprises cet automne. Et ce débat que vous avez ce soir, nous l'avons également eu au niveau des magistrats. Finalement, ces derniers se sont ralliés à cette proposition de réforme parce que, bien entendu que nous sommes obligés de respecter ces nouvelles conditions légales, mais aussi en tant que magistrats nous devons respecter les engagements de nos prédécesseurs.

Cette caisse, la CAP, est aussi une reconnaissance par rapport à nos collaborateurs. Nous le demandons aussi, nous veillons à ce que les conditions de nos collaborateurs soient les meilleures possibles. C'est aussi un plus pour nos collaboratrices et nos collaborateurs.

Si par hasard cette proposition devait être rejetée ce soir, cela nous coûterait beaucoup plus cher en termes d'argent et là nos collaboratrices et collaborateurs perdraient beaucoup dans cette opération.

Donc, le Conseil administratif vous engage à voter favorablement cette réforme.

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

M. MIZRAHI : encore deux-trois éléments qui n'ont pas été abordés, mais qui méritent d'être dits. En premier lieu, on parle toujours de conditions très avantageuses, etc. et notamment en termes de part employeur-employé. En réalité, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que le 50/50, c'est le minimum légal prévu par la LPP. Il y a non seulement des collectivités publiques mais également, il convient de le souligner, des employeurs privés qui se montrent plus généreux. On a une moyenne suisse de la part employeur qui se situe entre 55 et 60%.

Donc, on ne peut pas simplement dire que les prestations qui sont offertes au niveau communal seraient outrageusement généreuses.

J'aimerais rappeler quand même qu'il y a deux éléments qui sont à l'origine de cet ajustement auquel on doit procéder aujourd'hui. Cela a été abordé notamment par M. MATHIEU. C'est d'une part le taux technique qui a été sous-évalué. Il faut bien trouver un moyen finalement de compenser cela équitablement, on ne peut pas simplement sacrifier une génération parce qu'à un moment des gens ont mal calculé le taux technique, je ne sais pas si c'était des économistes d'ailleurs, ça c'est une autre question.

Le deuxième élément, je pense que s'il n'y avait eu qu'un seul élément, probablement qu'on aurait pu s'en tirer au niveau de la commune à meilleur compte, mais il y a eu un deuxième élément. Il y a eu une majorité politique à Berne – je suis assez à l'aise pour le dire car mon parti ne faisait pas partie de cette majorité politique – assez large, il faut le reconnaître, qui a décidé d'agrandir le bassin, comme je l'ai dit tout à l'heure, et de fixer ce taux de capitalisation en principe à 100%. Pour les collectivités publiques qui remplissent un certain nombre de conditions, ils ont quand même accepté que ce taux soit ramené à 80%, ce qui entraîne des problèmes pour un certain nombre de caisses publiques.

C'est une décision qui a été prise, qui a été votée aussi par les gens de cette majorité politique qui venaient de Genève, qui n'auraient pas dû, ou ne devaient pas, ou ne pouvaient pas ignorer que cela allait coûter aussi aux collectivités publiques à Genève de devoir agrandir ce bassin.

Eh bien maintenant, il s'agit d'assumer une majorité qui a voté ce changement de loi et nous devons aujourd'hui assumer ces décisions, parfois ce sont de mauvaises décisions qui ont été prises. Nous ne sommes pas partisans, en tout cas au niveau du groupe socialiste, de la politique du pire, c'est pourquoi nous voterons cette solution proposée, qui a été négociée entre les Communes et les représentants des salariés.

M. VINCENT : on ne va pas le laisser finir, parce qu'il serait trop heureux.

Pour en revenir à notre plomberie, il y a une réalité, si le flux rentre dans cette fameuse fontaine dont on parlait tout à l'heure, le problème c'est qu'à l'autre extrémité, le trou ne fait que s'agrandir par le fait que les flux qui en sortent sont toujours plus grands simplement pour une question de durée de vie. Donc, c'est sympa, on vit plus longtemps, on peut en profiter, mais il y a des réalités économiques derrière tout cela.

Sans faire de cours de mathématique, s'il y a une moyenne à 55%, c'est parce qu'il y a une tranche de la population, peut-être favorisée, les fonctionnaires avec 65% qui tirent cette moyenne à la hausse, alors qu'il y a les malheureux du privé qui à 50% dépérissent. Voilà juste un petit calcul.

M. MATHIEU : juste pour relever après ce qu'a dit M. VINCENT que les choses vont de paire, parce que si les gens sont en bonne santé de plus en plus longtemps, il faudra aussi qu'ils aient de l'argent de plus en plus longtemps. Donc, ce serait quand même ridicule de prendre des

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

décisions qui permettent aux gens de vivre au niveau santé plus longtemps, mais au niveau précarité, moins longtemps.

M. PERRENOUD : je ne veux pas rentrer dans les détails, car beaucoup de choses ont été dites, des choses absolument justes et des choses un peu moins justes. Les caisses en Suisse-allemande sont à jour depuis longtemps ; déjà il y a deux-trois ans, certaines caisses se sont mises à jour et le taux prévisible n'était pas de 3,5 mais était à 2,5.

Autre chose, pour que ce débat et le vote soient bien clairs et le plus juste possible, j'aimerais que tous ceux qui ont un intérêt – une caisse de retraite à la CAP, un conjoint à la CAP - ne prennent pas part à ce vote. Il s'agit quand même d'un intérêt privé et direct.

Il est vrai aussi que ce que propose la CAP ce soir est extrêmement généreux, comme l'a relevé M. LANCE. Je peux comprendre le fait aussi qu'un fonctionnaire, quand il signe un contrat, il ait une prévoyance, qu'il vive là-dessus et qu'il espère sur sa rente, je le comprends tout à fait et même je serai prêt à l'accorder. Ceci dit, le vote va être très intéressant et j'espère qu'il n'y aura pas de parti pris par rapport à cela.

M. MATHIEU : pour répondre à M. PERRENOUD, oui je serai pensionné par la CAP, mais vu que j'ai plus de 55 ans et que toutes ces mesures ne me regardent pas, je voterai quand même.

M. GOLAY : cette question est par rapport à l'âme et conscience des uns et des autres, s'il y a un lien d'intérêt direct, ce n'est pas à nous de faire la police au niveau de la séance.

En ce qui concerne le groupe auquel j'appartiens, vous avez pu voir que nous avons pris une position et que nous avons aussi été passionnés par le dossier, mais la vice-présidente n'étant pas présente ce soir, en vertu de cette neutralité qui m'a été confiée par vous, je ne m'exprimerai pas à ce sujet.

L'arrêté 9a) est accepté par 23 oui, 3 non, 4 abstentions (voir annexe).

M. FAVRE : l'employé des SIG qui a voté n'aurait-il pas dû s'abstenir ?

M. GOMEZ : je peux peut-être répondre car la question des liens d'intérêt a été abordée lors de notamment une des séances, mais je pense des deux séances dédiées aux conseillers municipaux de l'ensemble des communes genevoises.

La question a été posée de savoir si les gens qui travaillent pour des collectivités publiques ne devaient pas prendre part au vote. La surveillance des communes a bien expliqué que le fait d'être employé d'une commune ou des SIG n'était pas un lien direct puisqu'il ne prend pas part aux décisions de l'instance en question. Ce qui est mon cas puisque je suis au Conseil de fondation de la CAP, j'ai un lien d'intérêt direct puisque je prends part aux décisions et à la gestion de la CAP. A ce titre, je me suis effectivement récusé.

M. MIZRAHI : j'aimerais juste compléter pour rappeler à M. FAVRE que, ici, nous avons voté uniquement sur la barre qui touche les employés de la Ville de Lancy. Comme à ma connaissance, les employés de la Ville de Lancy ne peuvent pas siéger au Conseil municipal, le problème est résolu. Cet argent ne servira pas à financer l'assainissement qui doit être fait pour des employés d'autres communes ou des SIG.

M. ANNEN : il faudrait que l'on m'explique si la CAP va sectoriser les différents départements. Je comprends tout à fait la réponse de Mme GOMEZ, je ne reviendrai pas là-dessus, il y a un intérêt mais pas pour quelqu'un qui est pensionné par la CAP. Mais ne venez pas me dire que

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

ce que l'on a voté aujourd'hui ne concerne que les gens de Lancy, la CAP est une entité dans laquelle sont considérés les gens de Lancy. Mais pour moi, on s'arrêtera là.

M. GOLAY : cet argent sert à la couverture des pensionnés avant le 1^{er} janvier 2014.

M. MIZRAHI : je n'invente rien, ce sont les réponses qu'on nous a données en commission. C'est pour cela que je me permets de le dire. L'argent qu'on a voté ici, c'est chaque commune vote pour la couverture des engagements par rapport à son propre personnel et effectivement si une commune n'est pas d'accord avec cet assainissement, les employés devront sortir de la CAP. Au niveau de l'assainissement, il y a une étanchéité entre les différents personnels, M. ANNEN.

M. GOLAY : vu les explications apportées par Mme GOMEZ et le service de surveillance des communes, les choses sont claires par rapport aux personnes qui peuvent voter.

b) Divers

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : il n'y en a pas.

**10) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 12 décembre 2012 –
Rapporteuse : Mme Vally CARTER****a) Visite de l'association La Virgule**

=====

M. MANCINO, en l'absence de Mme CARTER, présente le sujet : c'est sous la conduite de Mme BAERTSCHI que la Commission visite le foyer Le Point Virgule. La Virgule est une association de droit privé dont le but principal est de mener des actions préventives pour offrir aux gens sans toit ni adresse un espace pour se reconstruire.

Les Roulottes accueillent six résidents pour une durée de trois mois. La Villa au Fief-du-Chatpître accueille huit résidents en général pour une durée de 18 mois.

L'association La Virgule veille depuis 4 ans à lier la formation et les besoins des sans-abri. Elle accueille des stagiaires, des maturités spécialisées en travail social, des apprentis assistants socio-éducatifs et des civilistes. Elle est également attentive à l'information et à la vie locale, via le site Internet, le journal « Virgule info » et la participation à des événements communaux ou cantonaux, elle fait connaître ses activités et dialogue avec la population.

b) Présentation du contrat de prestations avec l'association La Virgule

=====

M. MANCINO, en l'absence de Mme CARTER, présente le sujet : en guise d'introduction, M. BAERTSCHI rappelle ce qu'est un contrat de prestations. Puis il indique les caractéristiques principales du contrat de prestations entre la Ville de Lancy et l'association La Virgule, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et que M. MATHIEU détaillera. Il relève en particulier la contre-prestation qui consiste à assurer une présence au parc du Gué en été, pour inciter le public à respecter les lieux.

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

M. MATHIEU présente le contrat de prestations, qui définit les relations entre la Ville de Lancy et La Virgule, la nature des prestations à fournir et les modalités financières applicables. Le contrat de prestations prévoit un autre volet important : l'évaluation.

Dans une première étape (1^{er} janvier-31 décembre 2013), les devoirs de La Virgule consistent à :

- poursuivre les actions aux Roulottes et acquérir le nouveau module
- intégrer le 96, route du Grand-Lancy en passant à 12 résidents et assurer l'entretien de la parcelle et du bâtiment
- initier une action au parc du Gué, de mai à septembre avec, comme objectifs, que les voisins soient moins incommodés et que le parc soit plus propre.

La deuxième étape du contrat de prestations (2014-2017) consiste à évaluer, affiner et étendre l'action au parc du Gué.

M. MATHIEU signale que les statuts devront être modifiés pour correspondre au contrat de prestations et prévoir par exemple que le Conseil administratif a droit à un siège au comité. Ces modifications peuvent attendre la prochaine assemblée générale ordinaire, en novembre 2013.

Enfin, si ce contrat de prestations est prévu sur 5 ans (2013-2017) au lieu de 4 ans, c'est tout d'abord en raison d'une erreur de calcul, mais aussi parce que la première année sera une année de mise en place.

c) Divers

=====

M. MANCINO, en l'absence de Mme CARTER, présente le sujet : M. BAERTSCHI signale que chaque parti est prié de désigner un représentant qui siègera au comité de pilotage du contrat de quartier des Palettes.

**11) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 7 janvier 2013 –
Rapporteur : M. Pierre MANCINO****a) Présentation des îlotiers de la gendarmerie de Lancy-Onex et point de situation sur la
sécurité à Lancy**

=====

M. MANCINO présente le sujet : M. GRANDJEAN accueille la Commission au poste de police de Lancy-Onex. Il signale que le poste a été ouvert en 2007. L'effectif est composé de 47 gendarmes, état-major compris. Le secteur recouvre 14 communes, ce qui représente environ 84'000 habitants. En moyenne 11'550 réquisitions sont traitées par année, auxquelles il faut ajouter pour 2012 plus de 250 réquisitions à la douane.

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

M. PAHUD signale que, dans le cadre de la réorganisation « Phénix » de la police cantonale, le poste de police Lancy-Onex servira à partir du 1^{er} février de poste de suivi judiciaire. Ceci pour libérer au maximum les patrouilles de police-secours.

Cette réorganisation donne à M. PAHUD de grands espoirs quant à l'augmentation de la présence de police-secours dans la rue, principalement la nuit.

M. PAHUD aborde ensuite le concept « GE veille », soit le plan de lutte contre les cambriolages et qui associera à la gendarmerie l'ensemble des communes intéressées.

« GE veille » est un service à la population qui repose sur une participation de chacun dans la lutte contre les cambriolages.

Une formation commune entre les îlotiers de la gendarmerie cantonale et les APM sera mise en place, de manière à avoir un discours commun et une ligne de conduite identique.

M. LANCE signale que le concept intéresse le Conseil administratif. La première démarche, à savoir la communication de prévention à travers les médias lancéens, a déjà été engagée.

Présentation du travail de l'îlotier

M. BAYS est îlotier au poste de Lancy-Onex. Il a tout de suite été absorbé par les soucis de la ville de Lancy, et en particulier de l'avenue des Communes-Réunies et de son Etoile. À force de présence assidue dans le quartier, bien des soucis ont pu être contenus. Grâce à un travail en réseau, des solutions sont trouvées. À ce propos, il se félicite de faire partie de la Cellule d'information et de coordination (CICO) présidée par M. LANCE, dans laquelle les différents acteurs de la sécurité, sociaux et éducatifs ont des échanges fructueux.

M. BAYS relève par ailleurs l'excellente collaboration avec les agents de la police municipale.

Le poste de police Lancy-Onex compte deux îlotiers, pour 84'000 habitants. Ils essaient d'être le plus présent possible dans les endroits à problème.

Les îlotiers ont pour mission d'élargir les contacts avec les partenaires et de renforcer ceux qui existent déjà (autorités communales, APM, DIP pour les interventions dans les écoles, FASE).

Il souligne aussi les bons contacts qu'il a avec les services sociaux des communes.

M. BAYS dit qu'entre 6 et 10 gendarmes issus du poste de Lancy-Onex sont sur le terrain la journée. En cas de besoin, tout autre poste peut suppléer ou venir en renfort. La police judiciaire sillonne aussi le secteur en voiture banalisée.

Plus précisément, ce sont entre 9 et 19 gendarmes qui sont sur le secteur couvert par le poste de Lancy-Onex.

Présentation du travail de la cellule requérants d'asile

M. WAKKER explique que la cellule requérants d'asile est un outil qui a été créé il y a environ 10 ans et qui est composé aujourd'hui de trois membres.

M. WAKKER a différentes casquettes :

- une casquette répressive
- une casquette relationnelle et sociale, une casquette préventive
- une casquette de formateur

Lancy a un abri PC Annevelle et souligne qu'à Genève, contrairement aux autres cantons romands, une équipe de deux gendarmes peut descendre dans un abri PC sans avoir à faire face à des violences. Il n'y a donc pas de zone de non-droit dans les abris et les centres pour requérants d'asile à Genève.

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

Tant que les arrivées se monteront chaque mois à 100-120 arrivées, l'Hospice général n'aura pas la possibilité de fermer l'abri Annevelle.

En réponse à diverses questions du Président, M. WAKKER apporte les précisions suivantes : ceux qui sont à Annevelle depuis son ouverture partiront un jour ou l'autre. À noter qu'en Suisse, en 2012, la moitié des cas ont disparu dans la nature.

M. WAKKER indique que le phénomène des demandes d'asile successives s'est fortement ralenti : l'Office des migrations a mis un frein à ces pratiques abusives et il attire ensuite l'attention des commissaires sur la nécessité d'éviter de faire des amalgames entre requérants d'asile, dont certains commettent des délits et d'autres qui sont tout à fait corrects.

M. LANCE souligne que le Conseil administratif espère que l'Hospice général n'aura plus besoin de l'abri d'Annevelle pour loger ces requérants d'asile. Vivre à presque 100 personnes dans un abri pareil durant des mois est inhumain. Mais en l'état, l'Hospice général n'ayant pas d'autre possibilité, on est obligé de faire face à cette situation. M. LANCE n'a pas constaté de problème de voisinage entre les habitants du quartier et les requérants d'asile d'Annevelle. Il souligne également que les APM font des passages, la sécurité privée est également présente. Il semble que, depuis début avril, cela se passe relativement bien.

M. WAKKER souligne les contacts serrés avec la police municipale, qu'il remercie pour l'effort effectué en 2012. On n'est jamais à l'abri d'un incident. Il suffit de peu.

M. PAHUD signale qu'en ce moment, il n'y a pas une grande activité des mendiants sur le canton car ils rentrent chez eux entre Noël et Nouvel an. Ils reviendront certainement avec les beaux jours. Globalement, les chiffres 2012 sont un peu inférieurs à ceux de 2011.

M. GRANDJEAN ajoute que sur le secteur de Lancy, une procédure a été mise en place avec les APM qui, dès qu'ils voient des mendiants, les amènent au poste où la police se charge de les garder le temps qui lui est imparti.

b) Visite du poste de police de Lancy-Onex

=====

M. MANCINO présente le sujet : la commission visite les bureaux de la cellule requérants d'asile ainsi que ceux des îlotiers et des enquêteurs de sécurité publique (gendarmes en civil qui s'occupent de petite et moyenne criminalité).

c) Divers

=====

M. MANCINO présente le sujet : M. LANCE revient sur le concept « GE Veille ». Les commissaires ont vu des affiches fleurir concernant des recommandations par rapport aux voisins, qui sont invités à se tenir mutuellement informés. Il prendra contact avec M. PAHUD pour mettre en place les autres volets du concept sur la Commune de Lancy.

M. PAHUD renvoie au site Internet ge.ch/police où la population a la possibilité de s'enregistrer en ligne pour recevoir une *Newsletter*, de recevoir une alerte si une série de cambriolages vient à se déclencher dans un quartier particulier ; les dates des soirées d'information y figurent également.

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

M. PAHUD confirme que la tendance générale des cambriolages sur le canton est en forte diminution.

**12) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION
Séance du 8 janvier 2013 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

Divers

=====

M. ANNEN présente le sujet : M. Pascal SCHOUWEY a été élu Président de la Commission consultative de Lancy TV.

**13) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE –
Séance du 10 janvier 2013 - Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**

a) Agenda 21 – Bilan et perspectives

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : l'agenda 21 a débuté en 2000, par un engagement politique, avec la signature de la charte d'Aalborg. Par la suite, le Conseil municipal a décidé en mars 2001 d'établir un agenda 21. En parallèle, le Conseil municipal a décidé de s'engager dans le processus Cité de l'énergie en 2002.

Un forum du développement durable a été organisé en 2003, de même que des Ateliers du futur. 17 thèmes remportent 80% des voix lors de la consultation.

Les Ateliers du futur ont été passés en revue durant les années 2003-2004. Certains thèmes ont été considérés comme prioritaires :

- Les déchets
- L'énergie
- L'aide sociale
- L'information
- Le système de management environnemental
- La coopération au développement.

Tout au long de l'année 2012, la commune a poursuivi ce qui était déjà en place et remis en jeu le label Cité de l'énergie.

Les forces de l'Agenda 21 :

- En matière d'indicateurs, la Commune commence à avoir des données intéressantes dans les domaines de la mobilité et de l'énergie. Elle a ainsi un moyen de mesurer si les projets vont dans la bonne direction.
- De nombreux projets concrets ont été réalisés, touchant différents publics.

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

- Un bon réseau a été créé, notamment avec les écoles.

Les faiblesses se situent au niveau :

- Du pilotage de l'agenda 21 à l'interne,
- Les premiers objectifs ayant été réalisés, il faut se demander comment relancer la dynamique pour aller plus loin,
- La communication sur l'avancement de l'agenda 21 pourrait être améliorée.

b) « La gouvernance locale territoriale » ou comment mettre en œuvre le développement durable à l'échelle d'une commune

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : de nombreuses collectivités locales se trouvent au même moment charnière que la Commune de Lancy : les premiers agendas 21 locaux auront abouti. On constate un essoufflement. On se rend compte que les perspectives et des actions sont possibles au niveau local.

Les étapes clés du développement d'un agenda 21 sont :

- L'impulsion, que la Ville de Lancy a lancée début 2000.
- L'approche. Plusieurs possibilités existent :
 - Durabilité
 - Normalisation
 - Cadre de référence
- Diagnostic et inventaire, la Ville de Lancy s'est attelée en détail.
- Participation : il faut identifier les parties prenantes. Il est essentiel d'éviter des crises de légitimité, en donnant une bonne place au parlement. Par ailleurs, l'expert professionnel ne doit pas être écarté.
- « Délivrable » : quelle forme finale doit donner à la démarche de durabilité ?
- Outils d'aide à la décision et à l'évaluation, afin de pouvoir suivre l'évolution.

c) L'accompagnement des écoles lancéennes sur la voie du développement durable – une collaboration DIP et commune

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : le développement durable au DIP recouvre deux domaines d'action :

- La mise en pratique du système de management environnemental et
- L'éducation en vue d'un développement durable (EDD), avec :
 - Des projets qui visent à toucher les élèves par l'enseignement
 - Des supports pédagogiques, des lieux d'échange pour les professeurs,
 - La promotion des projets d'école concrets – c'est là qu'intervient l'agenda 21 communal.

L'EDD est une mise en cohérence des contenus disciplinaires existants. Il s'agit aussi de faire en sorte que les élèves développent des compétences qui leur permettront de vivre dans un monde complexe.

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

Les projets mis en place au niveau de Lancy dans le cadre de la plateforme sont sur les thèmes suivants :

- Santé et alimentation
- Respect et solidarité
- Liens école-quartier
- Déchets
- Energie
- Biodiversité et nature

d) Divers

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : une séance d'information pour les propriétaires en vue d'économies d'énergie sur leurs bâtiments a eu lieu le 16 janvier. Cette séance fait suite à la thermographie aérienne faite sur le canton.

14) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 15 janvier 2013 – Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY

a) Présentation du programme du festival Antigél par les organisateurs

=====

Mme MARMY présente le sujet : la commission a reçu M. RATZE. M. RATZE, co-créateur du festival, explique que lors de la première édition, le festival Antigél collaborait avec 11 communes. Cette année pour la troisième édition, il en traversera 20.

Une soixantaine de manifestations sont prévues du 26 janvier au 10 février dont trois sur la commune de Lancy.

La villa Bernasconi accueille depuis mardi l'exposition « lumières ». Plusieurs éclairagistes de danse nous font découvrir la lumière autrement. L'exposition se terminera le 17 mars.

A l'institut Florimont, il y aura une démonstration d'escrime puis un combat entre une danseuse et un escrimeur, les 5 et 6 février.

Enfin, au pavillon de la villa Tacchini, il y aura trois représentations d'un spectacle de danse de Roger Bernat un peu particulier car c'est un spectacle à vivre et à regarder, le 8 et 9 février.

Le festival a débuté samedi dernier aux Avanchets où un funambule a traversé les immeubles sur un fil. Et il se terminera le 10 février par un concert à Carouge.

Enfin, M. RATZE indique que le festival a le soutien financier de 20 communes et du fonds intercommunal. Le festival compte faire Fr. 400'000.-- de recettes publiques. Il aimerait pérenniser l'événement avec des lieux encore plus insolites.

Le Conseiller administratif en charge de la culture souligne que la pérennité du festival est importante, les magistrats en parlent souvent. Mais le fonds intercommunal est déjà bien utilisé par le festival et certains ont peur de ne pas pouvoir assumer d'autres demandes aussi

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

importantes. Il ajoute que les magistrats auront un échange sur l'avenir du festival dans les prochains mois.

b) Présentation par Mme Nicole KUNZ de la prochaine exposition à la Ferme de la Chapelle

=====

Mme MARMY présente le sujet : Mme KUNZ a présenté à la commission la nouvelle exposition à la ferme de la Chapelle.

Il s'agit de deux artistes suisses, Colomba Amstutz et Alban Allegro qui se sont rencontrés en Italie et ne se sont plus quittés. Leur art et leurs fresques sont très similaires, on pourrait croire que leurs œuvres sont des miroirs.

Une exposition est à découvrir à la ferme de la Chapelle jusqu'au 10 février.

c) Divers

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. LANCE indique que toutes les entités publiques concernées ont accepté la participation au projet artistique du tram. Les travaux auront lieu progressivement pendant les trois prochaines années.

15) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. VINCENT : j'ai une petite question au Conseil administratif. Est-ce que, avant la fin de cette législature, une enquête sera faite sur l'utilisation des IPAD, les avantages, les inconvénients, savoir si l'expérience est définitivement ancrée dans le marbre ou si une remise en question sera faite avant la prochaine législature ?

Je reviens sur ce qu'a dit M. FAVRE en début de séance, je pense qu'il y a effectivement des gains, mais il y a aussi des désavantages. En discutant avec certains d'entre vous, il y a en tout cas une certitude, c'est qu'on lisait beaucoup plus les procès-verbaux quand on les recevait à la maison sous format papier, peut-être par culpabilité, certains d'entre nous, moi y compris, les lisons moins. Juste savoir si un sondage sera fait.

M. MIZRAHI : deux éléments, un pour aller dans le sens de M. VINCENT. Il me semble qu'avant de faire une évaluation, il y a peut-être un potentiel d'amélioration. Je partage le constat qui a été fait par M. VINCENT, je pense qu'on pourrait avoir à la Commission de l'administration - et j'en ferai la proposition directement à la commission - une petite discussion pour voir ce qui pourrait être amélioré, pour qu'on puisse avoir plus facilement accès aux documents, parce qu'il y a un certain nombre de documents, avec le système qu'on a actuellement, qui sont vraiment très difficilement accessibles, on est plusieurs à avoir des problèmes pour aller rechercher un document précis. Je pense qu'on devrait en discuter à la Commission de l'administration.

Un deuxième point pour répondre à la question que semblait se poser M. FAVRE. Vous avez reçu sur vos places - je le signale aussi pour les personnes qui nous écoutent dans le public - une petite invitation à un débat public. C'est une invitation des PS de Lancy et Onex. Il y a un

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

débat public qui est organisé, donc un débat ouvert et on espère vivement qu'il n'y aura pas uniquement des militants socialistes mais d'autres personnes qui vont venir apporter la contradiction. Je crois que le PDC le fait aussi, je pense que c'est une bonne chose qu'on ait ces débats de manière ouverte. A Lancy, il aura lieu le 6 février à la salle communale du Petit-Lancy sur le thème du logement : « Se loger, pour toutes et tous, sans privilèges », en présence des candidats à la candidature au Conseil d'Etat du PS et des candidats à la candidature au Grand Conseil.

M. PERRENOUD : j'ai deux remarques, un bonnet d'âne et des félicitations, les deux vont déboucher sur des propositions.

Les remerciements sont pour le service de la sécurité de Lancy. J'ai vu lors de la semaine 2 un agent municipal, seul, qui amendait les voitures mal parkées. En commission, plusieurs personnes étaient montées aux barricades et j'avais demandé pourquoi les agents étaient toujours deux pour les parkings. On m'a dit que c'était une question de sécurité. Et là un agent seul faisait son travail, il le faisait très bien, il ne s'est pas fait attaquer. Alors, avant d'aller sur la nouvelle zone macarons où on dépensera de nouveau un demi-million, il faudrait peut-être étudier cela car un agent, lorsqu'il est seul, fait très bien son travail. J'adresse mes remerciements à cette personne car il a, envers et contre tout, réussi à faire son travail.

Le bonnet d'âne est pour les arrêts de bus de Gérard-de-Ternier. Ces arrêts de bus sont fréquentés par des personnes internationales, qui ont l'habitude de haut de gamme, de voyager dans des bonnes conditions. Et quand on arrive à ces arrêts de bus, on voit des barrières à neige, en bois, qui sont par terre, qui écrasent les plates-bandes que seuls les ruminants des Andes peuvent manger, et on arrive vraiment dans un no man's land. Je ne sais pas si on peut enlever ces barrières, c'est clair qu'il y a à des heures ponctuelles des jeunes qui ont tendance à venir saccager ces plates-bandes ou marcher dans ces plates-bandes, mais qu'on puisse redonner une notoriété à ces arrêts de bus qui sont quand même l'image de marque de notre commune.

Ce sont les deux propositions que j'avais : 1) remerciements à l'agent qui fait son travail seul et 2) si on peut améliorer ces plates-bandes à ces arrêts de bus qui sont fréquentés par des gens qui viennent visiter notre commune et qui sont de notoriété internationale.

M. PROGIN : je réponds juste parce que le PDC de Lancy a été interpellé et il se trouve que je le préside aussi. Effectivement, nous avons actuellement une séance avec plusieurs – je l'espère – des futurs Conseillers d'Etat. Seulement nous, a contrario d'autres, on pense que cette arène est un endroit qui doit être plus ou moins neutre et que ce n'était pas l'endroit de mettre des publicités partisans.

Mme FLOREY BARDET : on a été confronté, vu la saison, à un froid de canard. Au niveau du gel, les préaux d'école, c'est vraiment une catastrophe. En ce qui concerne les trottoirs, je suis d'accord, ce n'est pas évident. Mais les préaux d'école, il y a énormément d'enfants qui jouent et il y a eu beaucoup d'accidents, entre autres mon fils qui a eu le crâne ouvert. C'est juste pour savoir si, au niveau de la glace, il n'y aurait pas la possibilité de protéger les enfants surtout dans les préaux, qui courent et qui ne font pas forcément attention au sol.

M. RENEVEY : une première partie de réponse, je pourrai donner les détails par la suite. Concernant la problématique de la glace ou de la neige dans les préaux, effectivement le service de l'environnement et sports ne peut intervenir dans les préaux que le mercredi puisque les autres jours il y a l'école, entre les moments où les enfants sont amenés à l'école et les périodes de récréation, etc., il n'est pas possible d'intervenir. Il est vrai que durant cette période extrêmement courte du mercredi, il est difficile, voire impossible, de pouvoir nettoyer. Rendez-vous compte de la surface du préau, de ce que cela représente en termes de quantité

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

de sel, de personnel et de matériel pour rendre les choses policées – si j'ose dire. C'est l'hiver, on fait le nécessaire pour que des espaces soient tracés et dévolus à la circulation piétonne. Tant les concierges que le service de l'environnement et des sports font en sorte de pouvoir accéder aux bâtiments en toute sécurité, mais effectivement il est à peu près inenvisageable de pouvoir nettoyer de fond en comble les préaux.

M. LANCE : en réponse à la question de M. VINCENT, c'est très volontiers que nous pourrons faire une évaluation de l'utilisation des IPAD en Commission de l'administration, mais peut-être à l'issue de l'examen du règlement du Conseil municipal. En tous les cas, je vous promets que nous reviendrons sur l'utilisation des IPAD dans les deux ans à venir.

Concernant l'intervention de M. PERRENOUD, j'imagine que la personne qui contrôlait les voitures en stationnement était notre contrôleur du stationnement, puisque comme vous le savez nous avons engagé un contrôleur du stationnement qui est dédié à cette tâche. On peut imaginer qu'en contrôlant le stationnement, il y a moins de danger qu'en patrouille d'intervention ou en situation d'interpellation. Effectivement les APM sont toujours deux lors des patrouilles, comme on vous l'a expliqué en commission, pour des raisons de sécurité et en particulier en soirée. C'est une exigence pour intervenir ou interpellier des personnes.

M. GOLAY : je vous remercie de votre présence et votre disponibilité et je vous souhaite un bon retour dans vos foyers.

La séance est levée à 21h50.

Le Secrétaire :

Dominique PERRIN

Le Président :

Roger GOLAY

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 31 janvier 2013

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.